

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *A propos de la promotion des maîtres. — Ceux qui quittent : Cossonay. — Places au concours.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Italie. — Schw. Lehrerverein. — Bibliographie. — Glanures. — Convocations.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J. CORDEY : *A-propos bibliographique.* — G. D. : *L'étude des polygones.* — W. Z. : *Géographie pratique.* — INFORMATIONS : R. J. : *De l'autre côté de la Manche.* — RÉCITATION : E. CUCHET-ALBARET : *La lune pleine.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

A PROPOS DE LA PROMOTION DES MAÎTRES

L'article de notre Bulletinier, paru sous ce titre dans le *Bulletin* du 26 juin, remettra en mémoire aux plus de cinquante ans deux faits qui ne laissèrent pas de faire quelque bruit dans notre S. P. V.

C'est d'abord l'affaire des *Primes de Nyon*, en 1913. Il arriva que les résultats des examens pédagogiques des recrues furent particulièrement désastreux pour le district de Nyon, qui se trouva relégué à l'avant-dernier rang, et pour la localité de Nyon, qui se classa une des dernières du district. Les autorités scolaires de cette ville s'en émurent, d'autant plus qu'aux examens annuels, à plusieurs reprises, des classes accusèrent des notes inférieures à 4 (ancienne échelle) pour la dictée et l'arithmétique. Et la commission scolaire de se demander : « Que faire pour relever le niveau général de l'instruction de notre jeunesse, rendre à nos classes un élément de vie et obtenir aux épreuves annuelles et aux examens de recrues un résultat plus satisfaisant ?... Des mesures énergiques s'imposaient... » Ayant à choisir entre la répression et l'encouragement, le second moyen fut jugé plus efficace : récompenser les maîtres qui, aux examens, obtiendraient les meilleures moyennes. Et un minutieux barème fut établi, tenant compte « des résultats, en partant pour la dictée des notes en dessus de 3, pour l'arithmétique de la note 2 $\frac{1}{2}$ et en créant $\frac{5}{10}$ de points d'intervalle, de façon à laisser une large marge pour les surprises de l'examen » ; tenant compte aussi « de l'amélioration de la note en dictée et en arithmétique sur les travaux écrits de l'année précédente... ». Sur cette base, en cette année 1913, 2240 fr. furent repartis entre les membres du corps enseignant « méritants ».

Dans l'*Educateur* du 21 mars 1914, le directeur des Ecoles de Nyon, en un long article, expose les motifs qui ont engagé les autorités scolaires à adopter ce système de primes, explique comment elles furent distribuées.

Ces arguments ne convainquirent nullement le rédacteur en chef de l'*Educateur* M. Briod. Il n'a pas de peine à démontrer l'injustice du procédé, la mesquinerie de ces mesures « s'appliquant aux maîtres primaires seuls, et non aux maîtres secondaires, aux directeurs d'écoles, aux inspecteurs, aux membres de la commission scolaire, aux maîtres de l'Ecole normale, à tous ceux qui, à des degrés différents, partagent avec l'instituteur la responsabilité des résultats de son enseignement ». Et puis, écrit avec beaucoup de pertinence M. Briod, « est-ce que, par hasard, la dictée et l'arithmétique sont toute l'éducation ? et sans rien enlever à ces deux branches de leur valeur pratique, est-ce que nous en sommes encore, après tant d'années de lutte pour la grande idée de l'enseignement éducatif, est-ce que nous en sommes encore à juger de la valeur d'un maître par le nombre des *bene* à l'examen » ? M. Briod profite pour rompre une lance en faveur de l'augmentation des traitements des instituteurs qui étaient, on s'en souvient, bien mal rétribués. « Nous pensons, conclut-il, qu'il faut ennoblir la vocation de l'instituteur, l'élever en dignité et en considération. On n'aura pas besoin alors pour obtenir de bons résultats, de recourir à un système de primes dont on se demande si l'idée a été puisée dans les règlements des entreprises industrielles ou dans celui des concours agricoles. »

Le Comité de la S. P. V. s'émut aussi. Il écrivit à la municipalité de Nyon une lettre ferme et digne démontrant que ce système de rémunération présentait d'injuste, d'humiliant et de blessant.

Cette protestation eut tout son effet, Nyon augmenta le traitement de son personnel enseignant et tout l'édifice des primes si savamment et subtilement édifié s'écroula : l'on n'entendit plus parler de ces fameuses primes de Nyon.

Elles faillirent toutefois réapparaître et prendre une forme légale. Un premier projet de la loi de 1920 prévoyait que « les membres du personnel enseignant qui se distinguent d'une façon particulière, soit par leur travail en classe, soit par des recherches ou études personnelles relatives à l'instruction ou à l'éducation des enfants, soit enfin par l'influence intellectuelle ou morale qu'ils exercent autour d'eux, peuvent recevoir, par décision du Conseil d'Etat, après dix-huit ans de services, et sur préavis de la Commission scolaire, de l'inspecteur d'arrondissement et du Département de l'Instruction publique, une prime d'encouragement de 500 fr. pour les instituteurs, 300 fr. pour les institutrices et 200 fr. pour les maîtresses d'écoles enfantines ».

Le Comité S. P. V., ne put se rallier à cette disposition, portant atteinte à la libre personnalité du maître. Il s'y opposa de toutes ses

forces, appuyé qu'il fut par tout le corps enseignant. La Commission du Grand Conseil supprima cet article du projet de Loi.

Se souvient-on encore du *Prix Boissier* ? « M. Henri Boissier, décédé le 30 octobre 1827, avait légué 2500 francs de France, à répartir par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, moitié pour l'encouragement des écoles d'enseignement mutuel, moitié pour l'établissement des incurables. Le Conseil d'Etat décida que la moitié de ce legs serait placé en une créance en faveur de l'Etat pour l'encouragement des écoles. En 1842, on y joignit les intérêts restés sans emploi et cette fondation, portée par là à 1200 livres, fut placée en lettre de rente et dont l'intérêt demeure à la disposition du Département de l'Instruction publique pour être affecté à des prix donnés aux régents et régentes qui se sont distingués » (lettre du D. de l'I. P. au Comité S. P. V., 7 déc. 1910).

Et pendant plusieurs années quelques régents « méritants », une infime minorité, reçurent le Prix Boissier.

Il y a 50 ans, en 1892, il a été décerné à 23 régents et à 12 régentes qui reçurent 10 fr. chacun.

En 1910, le Département de l'Instruction publique, comprenant que la destination du legs Boissier manquait son but, proposa au Comité S. P. V. de verser les intérêts de cette somme se montant alors à 3000 fr. à sa Caisse de secours, « afin qu'ils puissent servir à venir en aide aux membres du personnel enseignant dans le besoin ». Le Comité S. P. V. accepta la proposition avec reconnaissance et vit « avec plaisir, la disparition du prix Boissier, véritable pomme de discorde, qui récompense une infime minorité de méritants, suscite des jalousies et des rivalités et est une source d'ennuis, aussi bien pour les lauréats que pour les évincés ou pour ceux qui sont à *bord de broche* ». (*Bulletin de la S. P. V.*, mars 1911.)

CEUX QUI QUITTENT

Cossonay. — Dans une des classes de Cossonay, abondamment fleurie et décorée, une petite cérémonie d'adieu réunit samedi matin 14 août les autorités scolaires et municipales, M. Perriraz, inspecteur, le corps enseignant de la localité et les élèves des deux classes primaires supérieures. Notre collègue Michel Ray, nommé depuis peu inspecteur scolaire, venait de diriger sa dernière classe. Successivement, M. Bolay, président de la Commission scolaire, M. Baudet, syndic et M. Perriraz, inspecteur, lui adressèrent des paroles de reconnaissance pour les services rendus à l'école ainsi qu'aux sociétés locales et exprimèrent leurs regrets de le voir quitter le champ de travail où il exerça son activité pendant 12 ans consécutifs ; puis son camarade René Rouilly lui fit part des vœux et de l'amitié de ses collègues. Quelques beaux cadeaux et de superbes bouquets offerts par les autorités, le corps ensei-

gnant et les enfants furent pour le nouvel inspecteur et son épouse un témoignage tangible de l'affection que tous leur portaient.

M. Ray répondit en termes émus, remercia chacun et exprima sa mélancolie de quitter sa ville de Cossonay où il donna le meilleur de son activité. Des chants et des réceptions encadrèrent la manifestation.

Dans une séance antérieure, les membres de la S. P. V. du district avaient fait leurs adieux à notre collègue, et l'un d'eux relata le beau travail accompli par lui comme membre, puis comme président du Comité central, ainsi que son activité au Comité de l'Association des Traitements fixes, où il rendit de précieux services.

Nous lui souhaitons joie et satisfaction dans sa nouvelle carrière.

E. R.

PLACES AU CONCOURS

Savigny : Instituteur.

Villars-Tiercelin : Instituteur.

Corsier : Maîtresse de confection à l'école ménagère. 31 août.

Grandcour : Instituteur primaire supérieur.

Henniez : Instituteur ; maîtresse d'ouvrage.

Gingins : Maîtresse de confection à l'école ménagère. 3 septembre.

Bussigny s. Morges : Instituteur primaire supérieur. 7 septembre.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Séance du 22 juillet 1943.

Voici quelques échos de cette séance. — **Assemblée trisannuelle.** — La date en est fixée au *samedi 25 septembre*. Elle aura lieu à Cernier et sera d'une journée. Le Département de l'Instruction publique, à la demande de notre comité, invitera les Commissions scolaires à donner les congés nécessaires aux participants.

La matinée sera consacrée à des conférences dont l'une de M. *Edmond Privat*, journaliste et professeur, sur ce sujet qui nous sortira un peu des questions habituelles : « *L'expérience fédéraliste aux Etats-Unis, en Suisse et à la Société des Nations.* »

La causerie pédagogique de M. Aubert, inspecteur, dont nous avons parlé dans une précédente chronique, a dû être retranchée du programme par suite de circonstances inattendues. Des démarches sont en cours auprès d'un autre conférencier.

L'après-midi est réservée à l'assemblée générale de la S. P. N. et éventuellement à la visite d'un établissement industriel.

Caisse d'entr'aide. — Quelles normes choisir pour indemniser les sociétaires malades qui tomberont à la charge de la Caisse d'entr'aide après avoir épuisé leurs droits aux prestations officielles de remplace-

ment ? La question n'était pas facile à résoudre et le Comité central y revenait pour la troisième fois. C'est que dorénavant la Caisse d'entr'aide doit envisager le paiement pendant 150 jours au maximum du traitement des malades et non plus comme ci-devant des simples frais de remplacement. La charge est sensiblement plus lourde et le Comité s'est préoccupé d'y faire face avec les mêmes ressources, c'est-à-dire sans augmenter la cotisation qui, voici deux ans, a été portée à son maximum réglementaire de 5 francs pour subvenir aux besoins de l'œuvre créée en faveur de nos collègues mobilisés.

Les modestes allocations que comporte cette œuvre grèvent la caisse d'une somme importante dont elle sera libérée à la fin de la guerre. A partir de ce moment-là, il n'y aura plus qu'à assurer le service des indemnités pour cause de maladie. Nous sommes ici en présence d'une inconnue, le nombre des malades échappant à toute prévision.

Cependant une approximation est permise. C'est d'admettre que les interventions de la caisse se poursuivront au rythme des vingt exercices parcourus depuis sa fondation, soit une moyenne annuelle de 1,5 cas environ. Au cours de cette période, elle a payé pour le remplacement de 26 institutrices et de 3 instituteurs une somme de 20 727 francs, ce qui représente une dépense moyenne de 1036 francs par année, en tenant compte des remboursements effectués par les malades.

Les charges de la caisse dépasseront notablement ce chiffre puisque, nous le répétons, elle devra substituer, dès maintenant le paiement des gains du malade à celui des frais de remplacement. Le Comité central présume que les ressources actuelles ne permettront pas de remplir intégralement cette nouvelle obligation. Désireux de rester dans la limite de ces ressources, il proposera donc à l'assemblée générale de n'assurer aux futurs malades qu'une partie de leur traitement, et selon la même échelle établie pour les frais de remplacement.

Les 150 journées de maladie prévues par le règlement de la caisse seraient donc divisées en trois périodes égales auxquelles s'appliqueraient successivement les taux suivants : 75 %, 50 % et 25 % du traitement calculé en tenant compte de la haute paie et des suppléments communaux. Ces normes prudentes, admises à titre provisoire, pourront être augmentées si les dépenses se stabilisaient au-dessous des prévisions.

Remplaçants. — Le sort de nos nombreux remplaçants préoccupe à juste titre le comité de la S. P. N.

Il a fixé, ainsi que nous l'avons dit ici, des conditions de faveur pour leur entrée dans notre association. Puis il s'est entretenu à leur sujet avec le chef du Département de l'Instruction publique demandant en particulier que les périodes de longs remplacements puissent entrer en compte pour la retraite et la haute paie.

Sur le premier de ces objets, le désir de nos mandataires a été devancé par M. Brandt qui a spontanément chargé l'expert du Fonds de prévoyance d'une étude de la question.

Quant à la haute paie, le problème sera examiné avec bienveillance par le Département.

La question des postes que certaines localités maintiennent trop longtemps à l'état provisoire est revenue aussi sur le tapis. Il serait grand temps de les pourvoir d'un titulaire. Ici, encore, la S. P. N. peut compter sur l'appui de M. le chef de l'Instruction publique.

Le Comité central adressera une circulaire aux remplaçants pour les tenir au courant des efforts qu'il fait en leur faveur et les engager à entrer dans nos rangs.

Constatons, du reste, que le nombre des chômeurs de l'enseignement est en régression dans notre canton, grâce en particulier à la création de la IX^e année scolaire. Puis, aubaine inespérée, le canton de Berne a fait appel aux services de quelques-uns d'entre eux pour des remplacements. Mais la crise du chômage est loin d'être conjurée puisque une récente statistique nous apprend que 135 instituteurs et institutrices sont sans place actuellement. Parmi eux, 29 ont obtenu leur brevet ce printemps et une nouvelle série est en préparation dans nos trois fameuses écoles normales.

Allocations. — Appelé par la Fédération des fonctionnaires à formuler les revendications de la S. P. N. en matière de traitements, le Comité central demande :

1. Une adaptation des allocations de renchérissement au coût actuel de la vie.
2. La suppression des retenues sur le traitement pour les relèves effectuées en période de vacances.
3. Suppression de la retenue de 7 ½ % faite sur le montant des allocations pour enfants, lorsque le traitement dépasse 5000 francs.

Diplômes. — Comme on sait, le Comité central a décidé d'abandonner le projet relatif à la remise d'un diplôme aux membres honoraires. Dépense trop lourde. L'assemblée de Cernier se prononcera en dernier ressort sur cet objet.

J.-ED. M.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Italie. — La chute du gouvernement fasciste a *ipso facto* entraîné la suppression de la *Charte de l'Ecole* adoptée par le Grand Conseil fasciste en février 1939.

A l'avènement du régime, le ministre de l'Education nationale, Giovanni Gentile, fut, en 1923, chargé de la réorganisation des écoles italiennes. Il trouva en Lombardo Radice un précieux collaborateur

et, s'inspirant d'idées libérales, il introduisit des réformes généralement heureuses. Tout en étant subordonnée aux dogmes fondamentaux du fascisme, l'école conserva une certaine indépendance à l'égard des organisations parascolaires sportives, militaires et politiques, créées pour entretenir chez la jeunesse le culte de la doctrine du parti. L'enrôlement dans les Ballilas et les Avanguardistes était facultatif. Au cours des deux années (1923-1924) durant lesquelles Gentile fut ministre, l'école italienne fit de réels progrès : la scolarité fut prolongée, de nouvelles classes furent ouvertes nombreuses, des collèges furent construits, le pourcentage des analphabétiques baissa dans de notables proportions.

Mais ses successeurs travaillèrent tous intensément aux mêmes fins : mettre l'école, en l'intégrant entièrement au régime, au service de la doctrine indiscutable imposée par l'Etat et son chef. Son rôle exclusif sera, dans tous les degrés de l'enseignement, de former l'homme fasciste, serviteur aveugle du Duce. Peu à peu elle négligea jusqu'à l'abandonner le développement intellectuel de l'individu pour sa préparation militaire. « L'Ecole, disait le décret ministériel du 18 septembre 1934, la base la plus solide et la collaboratrice la plus efficace du Régime, est appelée par le Duce à assumer une nouvelle tâche des plus importantes et des plus délicates... Toute séparation entre la conception de la vie civile et la vie militaire est supprimée... ; une fusion intime vient d'être opérée entre les organisations de jeunes, les glorieuses forces armées et l'Ecole ; l'éducation militaire, revêtant une haute valeur morale, devient un élément essentiel de l'éducation générale, et à l'Ecole revient la tâche d'honneur de la formation de l'Italien nouveau, du citoyen-soldat... »

Le 15 février 1939, le Grand Conseil fasciste adoptait la Charte de l'Ecole, œuvre du ministre Battai.

Cette charte pose en principe que « l'école, premier fondement de solidarité de toutes les forces sociales de la famille à la corporation et au parti, forme la conscience humaine et politique des nouvelles générations ». Elle précise que dans « l'ordre fasciste, l'âge scolaire et l'âge politique coïncident. Ecole, jeunesse italienne des lycéens et jeunesse universitaire, dirigées par le parti, forment ensemble l'unique instrument de l'éducation fasciste. L'obligation de les fréquenter constitue le service scolaire imposé aux citoyens, depuis le premier âge jusqu'à 21 ans ». Un livret personnel délivré à l'adolescent attestait qu'il avait accompli régulièrement ses obligations scolaires et parascolaires et permettait « d'apprécier la valeur de chacun dans les emplois et le travail ».

Ainsi, autour de l'organisation scolaire proprement dite gravitaient les organisations parascolaires obligatoires des jeunes fascistes groupées sous le nom de *Giuventù italiana del Littorio* (GIL) : groupes des Ballilas pour les garçons et des *Piccolo italiane* pour les filles jusqu'à 14 ans, puis des Avanguardistes et des *Giovani italiane* pour les jeunes gens de chacun des deux sexes, suivis des *Dopolavoro* : tout

un complexe de groupements enchaînant l'enfant du berceau à la majorité.

Tout cela est aboli par décision du nouveau ministre de l'Education nationale Severi. Au début d'octobre, les vacances terminées, les écoliers italiens trouveront bien des changements dans leurs classes. Disparu le grand tableau du Duce qui ornait la façade principale de la salle. Supprimé le salut à la romaine à l'entrée du maître qui ne portera plus l'uniforme imposé aux serviteurs de l'Etat. Plus de chemises noires, de costumes spéciaux, plus de défilés et de parades militaires, plus de chants à la gloire du régime et de son chef...

Sans doute, tout de l'organisation scolaire ne disparaîtra pas. Revenant à une plus saine compréhension des besoins de l'enfant et du futur citoyen, une épuration se fera dans les méthodes employées, mais, dans son ensemble, l'organisation prévue par Gentile subsistera, sera améliorée ; revenue alors de ses erreurs et de ses exagérations, l'école italienne de demain contribuera au relèvement de la nation et à sa prospérité retrouvée dans la paix à laquelle tous aspirent ardemment.

C. G.

Schw. Lehrerverein. — La *Schw. Lehrerzeitung* du 13 août publie la conférence que le Dr Schohaus a donnée à l'assemblée annuelle de la Société suisse des Instituteurs sur *Notre école en temps de guerre* (Ed. N° 28, p. 448). Cet exposé mériterait en effet d'être traduit à l'intention de nos collègues romands.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise : 2^e livraison (avril-mai-juin 1943).

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. 8 francs par an.

Sommaire : Etienne de Brenles-Chavannes et ses amis (1724-1780), d'après des documents inédits (avec un hors-texte), par Henri Perrochon. — Les fouilles de Nyon, par Edgar Pelichet (avec illustrations). — A propos de taxes : La taxe d'établissement dans le Canton de Vaud en 1826, par Gustave Dolt. — Des vestiges égyptiens à Vidy, par P.-L. Mercanton (avec illustration). — Une alerte en 1712, par † Auguste Reitzel. — Le public et l'Histoire, par Richard Berger (avec illustration). — Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

GLANURES

Par des temps tels que celui-ci, il faut que la conscience se retrempe aux vérités éternelles. Tant de honte et de crimes ne doivent pas nous faire douter qu'il y ait un bien, un mal, des devoirs, des droits.

(Recommencements.)

PAUL BOURGET.

CONVOCATIONS

Répétitions de gymnastique.

Orbe : maîtres. 3 et 17 du mois ; dames : 10 et 24 ; lieu et heure habituels.

Yverdon-Grandson : messieurs, 3 septembre ; dames, 10 septembre, 17 h. 15, Nouveau Collège. Dès lors, et jusqu'à nouvel avis, selon rotation ordinaire.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A-PROPOS BIBLIOGRAPHIQUE

Linguistique et pédagogie.

M. Jean Humbert, professeur, docteur ès lettres, à Fribourg, vient de publier en deux imposants volumes¹, le résultat de ses recherches sur le patois de la Gruyère et, singulièrement, sur la carrière et l'œuvre de celui qui en fut le témoin le plus marquant, Louis Bornet. Ces volumes se présentent sous une forme des plus agréables, ornés d'un grand nombre d'illustrations réussies d'Eugène Reichlen.

« M. Humbert, dit M. G. de Reynold, son préfacier, rapporteur de la thèse, a fait là quelque chose de définitif. Il a élevé un monument, avec le buste de Bornet sous le porche, à la Gruyère et à sa langue. »

En effet, on ne peut que louer l'auteur d'avoir réussi cette œuvre, ayant exigé un effort considérable, à élever son sujet au niveau où il intéresse non seulement le philologue mais aussi l'éducateur. C'est à ce titre que nous avons la mission agréable d'en informer les lecteurs de ce journal.

Louis Bornet ? Qui parle encore de ce professeur de la Tour-de-Trême, mort en 1880, directeur des écoles de La Chaux-de-Fonds ? Et pourtant il ne fut pas un inconnu pour la génération des contemporains d'Alexandre Daguet, l'historien, le rédacteur de l'*Educateur* de l'époque. Daguet et Bornet soutinrent dans le même camp les mêmes luttes d'opinion dans l'*Emulation*, journal d'information sociale, très répandu alors.

Bornet, sans doute, fut un écrivain mineur. Mais l'intérêt des *minores* ne réside-t-il pas en ceci, « qu'ils nous révèlent l'esprit, les préoccupations, les mœurs du milieu social auquel ils appartiennent, et cela parce qu'ils n'arrivent point à s'élever assez haut au-dessus de ce milieu pour le dominer complètement, pour s'en détacher ».

Son œuvre littéraire fondamentale, qui résistera au temps, réside presque tout entière dans son *Glossaire gruyérien*, et surtout dans son poème *Lè tzevreis, les chevriers*, dont l'argument eût charmé Virgile et Théocrite.

Deux bergers, Pierre et Nicolas, propriétaires chacun d'un bouc et d'un troupeau de chèvres, se disputent le cœur de la charmante Gotton (Marguerite). Ils vont en venir aux mains, lorsque la jeune fille leur dit :

— Arrêtez ! Vous seriez des nigauds de vous prendre aux cheveux et d'abîmer ainsi mon fiancé futur. Faites combattre entre eux vos deux boucs. Le propriétaire de celui qui sera vainqueur aura ma main.

De cette donnée originale, Bornet a tiré une œuvre qui restera, — comme le *Ranz des vaches*.

¹ *Louis Bornet et le patois de la Gruyère*, 2 volumes. Editions du Comté, Bulle.

Quant à son bagage pédagogique, il comporte principalement son *Cours gradué d'instruction civique*, qui fut en usage dans les écoles fribourgeoises et vaudoises. On y rencontre des préceptes que l'idée de l'éducation fonctionnelle a rendus familiers. « Il faut dans l'enseignement tenir compte des dispositions ordinaires des enfants, dues à l'âge et au caractère. L'attention de l'enfant est mobile. Il apprend par tous ses sens. Une méthode inflexible fait des enfants paresseux. »

« Là que pour le charmer tout soit mis en usage,

Et que tout prenne un cœur, un esprit, un visage. »

L'apparition des *Tzevreis* fut l'occasion dans nos journaux pédagogiques d'une joute dont on a peine actuellement à comprendre l'acuité. Pour ou contre le dialecte. Il faut dire que, à ce moment le patois était encore très vivant dans nos campagnes, que les lois sur l'instruction publique de Genève (1668), Vaud (1806) et Neuchâtel en avaient interdit l'usage dans les écoles. Fribourg l'accusa d'être la cause du rang peu honorable de ce canton dans les examens de recrues. Aussi décréta-t-il (Art. 171 du Règlement des Ecoles primaires) : « L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles : la langue française et l'allemand écrit (*schriftdeutsch*) sont seuls admis dans l'enseignement. *Les instituteurs veillent à ce qu'il en soit de même en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants.* »

Intense débat qui, de romand, ne tarda pas à déborder et à atteindre le dialecte de nos Confédérés. — Les Suisses alémaniques, disait-on, sont-ils moins instruits de ce qu'ils ont gardé leur dialecte ? Ne se distinguent-ils pas par là des autres peuples germaniques ? — Ce n'est pas en supprimant une connaissance qu'on en acquiert d'autres, disait-on encore, c'est en les surajoutant.

Ou encore : Il y a quelque chose de pire que de parler patois, c'est d'écorcher le français...

Aujourd'hui, cette question n'a-t-elle plus pour nous qu'un intérêt rétrospectif ?

N'y a-t-il pas encore chez nous une seconde langue, celle des écoliers, reflet de celle de la maison, la langue *parlée*, que l'on peut opposer à la langue *écrite* ? Cette dernière n'est-elle pas la langue apprise, la langue des dimanches. Les élèves n'avancent qu'en trébuchant dans cette cour pavée de cette syntaxe particulière et de tous les mots d'intérieur qu'ils ont habitués et qu'on leur interdit. Comment doivent-ils appeler le *seillon*, la *mètre* ou *mître*, le *bredzon*, la *boille*, la *tomme*, et leur nombreuse suite ? Tous sont des objets communs chez nous, mais parce qu'ils sont différents en France, ils n'ont pas vu les noms qu'ils représentent recevoir leurs lettres de créance pour le Dictionnaire de l'Académie. Faut-il alors renoncer à nos jolis vocables rustiques ou les revêtir d'une livrée étrangère ? Le cône du sapin vaut-il notre *pive*, la mare notre *gouille*.

artisonné notre *cironé*, retour de froid notre populaire *rebuse*, devenir transparent notre parlant *traluire*, et amoindri notre imagé *affauti* ? Le joli mot, disait de ce dernier Sainte-Beuve à Juste Olivier, et quel dommage qu'il ne soit pas français.

Et des centaines d'autres et d'expressions pittoresques, de quoi est tissée notre originalité. Que doit faire l'instituteur quand il se trouve en leur présence par la plume de ses écoliers ? Le plus sage est de les accepter — sauf à les mettre entre guillemets, — lorsque la traduction française en tue la saveur.

Le langage parlé des écoliers ? Philippe Monnier en a tiré son chef-d'œuvre, le *Livre de Blaise*. *La langue écrite* ? Comment glisser en pédagogie du premier à la seconde, en faisant passer dans celle-ci la verve, la robustesse, la naïveté géniale, le pittoresque de celui-là sans tomber dans l'affectation ou la mièvrerie, le cliché ou l'uniformité d'une langue apprise ? Voilà un chapitre que M. Jean Humbert — ou quelque philosophe pédagogue — pourrait écrire un jour. Il serait l'ornement du chalet qu'il a si joliment édifié.

J. CORDEY.

L'ÉTUDE DES POLYGONES

La pratique de l'enseignement permet d'affirmer que cette étude peut se poursuivre fructueusement en trois étapes :

a) *de 11 à 12 ans* : La construction, soit par le compas, soit par le rapporteur, puis le calcul des angles par le triangle isocèle.

b) *de 12 à 13 ans* : La composition de l'apothème et le calcul de la surface par le rectangle équivalent.

c) *de 13 à 14 ans* : Une pénétration complète du sujet grâce au théorème de Pythagore.

Ceci étant, voici quelques exercices destinés à introduire l'apothème en la situant dans sa perspective géométrique et en la présentant comme un rapport qui conserve la même valeur dans tous les polygones réguliers ayant le même nombre de côtés.

* * *

1. Dans le rectangle 12 cm. sur 6 cm., tracer les diagonales et partager chaque demi-diagonale en deux parties égales ; les quatre points obtenus déterminent un rectangle 6 cm. sur 3 cm. Et en partageant chaque demi-diagonale en 4, on obtiendrait au total trois rectangles ayant la même forme que le premier.

Conclusion : Des rectangles ont la même forme si leur largeur vaut une même fraction de leur longueur. Exemple : Le rectangle 48 mm. sur 36 mm. et le rectangle 24 mm. sur 18 mm. dans lesquels la largeur est égale aux $\frac{3}{4}$ de la longueur.

* * *

2. Construire un triangle A B C ayant 16 cm., 12 cm. et 8 cm. de côté ; prendre à l'intérieur un point D quelconque et partager en 4 parties égales les droites A D, B D et C D. Par les points obtenus, tracer trois triangles ayant la même forme que le premier ; dans chacun de ces triangles, constater que le petit côté est la moitié du grand et que le moyen côté vaut les $\frac{3}{4}$ du grand.

Conclusion : Des triangles ont la même forme si l'on retrouve les mêmes angles dans chacun d'eux ; à cause de cela, il existe entre les côtés certains rapports fixes qui se retrouvent invariables dans tous les triangles de même forme. (On exprime un rapport en disant que tel côté vaut telle fraction d'un côté plus grand.)

* * *

3. Construire un carré de 10 cm. de côté et mesurer la diagonale, soit approximativement 14,1 cm. ou 14,2 cm. Montrer que cette diagonale serait double avec un carré comptant 20 cm. de côté, mais qu'elle vaudrait environ 7 cm. dans un carré ayant 5 cm. de côté. Dire ensuite que l'on possède le moyen de calculer cette diagonale laquelle vaut toujours 1,414 fois le côté, à un demi-millième près. Montrer que le côté du carré vaut également 1,414 fois la demi-diagonale, ceci en considérant le carré qui a cette demi-diagonale pour côté.

* * *

4. Construire un triangle équilatéral de 10 cm. de côté et mesurer sa hauteur, soit environ 86 à 87 mm. Raisonner comme ci-dessus avec le carré et signaler la fraction 0,866 qui donne le rapport de la hauteur au côté.

Constater ensuite que l'hexagone se décompose en 6 triangles équilatéraux et que son apothème vaut donc toujours les 0,866 de son côté, ou mieux encore, les 0,866 du rayon du cercle.

* * *

5. Tous les carrés ont la même forme et c'est pourquoi la diagonale vaut constamment 1,414 fois le côté. Tous les triangles équilatéraux ont la même forme et c'est pourquoi la hauteur vaut toujours les 0,866 du côté. Ainsi, en géométrie, — ceci dit dans un langage trop abstrait pour des moins de quinze ans — la similitude entraîne la proportionnalité, et c'est cette vérité fondamentale que nos écoliers soupçonnent du dehors en constatant par exemple qu'un octogone inscrit dans un cercle de 10 cm. possède des côtés et des apothèmes doubles de ceux de l'octogone logé dans un cercle de 5 cm. A cause de cela, l'apothème de l'octogone vaut toujours les 0,924 du rayon, tandis que le côté forme les 0,766 de ce même rayon.

* * *

6. A titre consultatif et après les exercices précédents, il me paraît permis de donner à des garçons de douze ans le petit tableau suivant :

<i>Pentagone :</i>	L'apothème vaut les 0,809 du rayon. Le côté vaut 1,176 fois le rayon.
<i>Hexagone :</i>	L'apothème vaut les 0,866 du rayon. Le côté vaut 1 fois le rayon.
<i>Octogone :</i>	L'apothème, 0,924, Le côté 0,766.
<i>Décagone :</i>	0,951 et 0,618.
<i>Dodécagone :</i>	0,966 et 0,518.

* * *

7. Le pourtour d'un hexagone vaut donc 6 fois le rayon, soit 3 fois le diamètre. Celui d'un octogone 3,061 fois le diamètre ; celui d'un dodécagone 3,106 fois le diamètre. Allant plus loin, on peut indiquer aux élèves que le pourtour d'un polygone régulier de 30 côtés atteint 3,135 fois le diamètre, tandis que celui d'une figure de 60 côtés monte à 3,140 fois le diamètre du cercle dans lequel serait bâti ce sexagone. Enfin, avec 360 côtés, le périmètre monterait à 3,1415 fois le diamètre.

Quant au cercle lui-même, sa circonférence dépasse évidemment le pourtour de tout polygone inscrit et c'est pourquoi le rapport de cette circonférence au diamètre doit surpasser 3,14 ou 3,1415. On aboutit ainsi au classique 3,1416 et à ce sujet, il est utile de rappeler que la fraction $\frac{355}{113}$ se traduit par la fraction 3,141592, dont les six premières décimales sont exactes pour le nombre π .

* * *

8. Les rapports indiqués pour le côté et l'apothème des polygones réguliers usuels permettent de répéter l'exercice qui consiste à prendre telle ou telle fraction d'une quantité donnée. Exemple : Un octogone est inscrit dans un cercle de 37 mm. de rayon ; son apothème mesure donc mm. $37 \times 0,924$; son côté vaut mm. $37 \times 0,766$, et il est aisé de trouver la surface à un millimètre carré près. Autre exemple : Un dodécagone est construit dans un cercle de 54 mm. de rayon ; son apothème compte donc mm. $54 \times 0,966$; son côté atteint mm. $54 \times 0,518$ et l'on en déduit sans peine la surface.

* * *

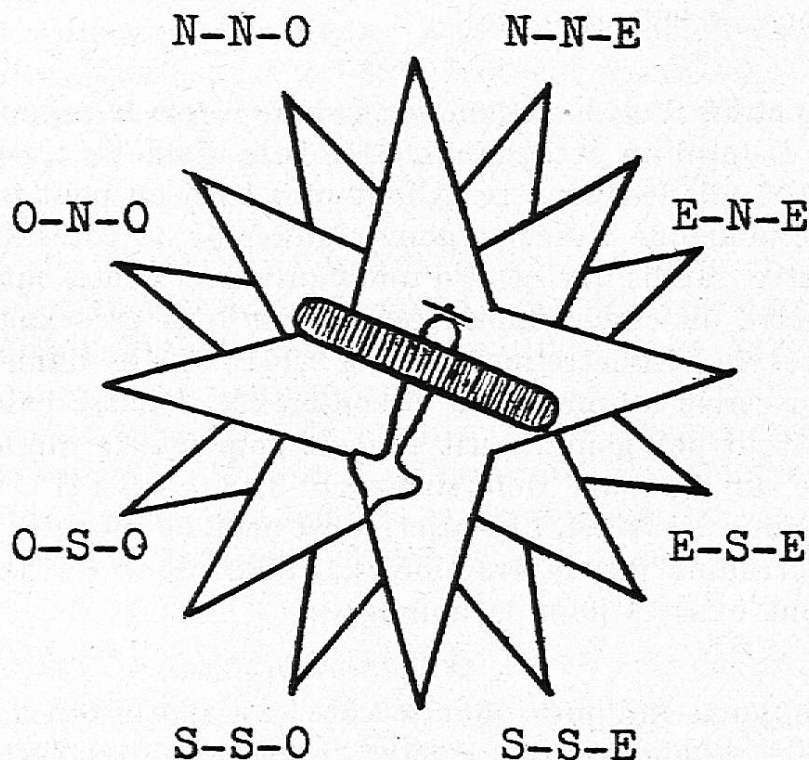
9. Dernier exercice : *Calculer la surface des polygones inscrits dans un cercle de 10 cm. de rayon.* Evaluer cette surface en dm^2 et, après le dodécagone, pousser la précision à l'aide des données suivantes :

Trente côtés :	
Apothème : mm. 99,452	Côté = mm. 20,9050.
Soixante côtés :	
Apothème : mm. 99,862	Côté = mm. 10,4672.
Trois cent soixante côtés :	
Apothème mm. 99,995	Côté = mm. 1,7453.

On obtient ainsi des résultats croissants, mais tous plus petits que la surface du cercle égale à $3,1416 \text{ dm}^2$. (Ici le carré du rayon vaut 1 dm^2 et cet exercice montre précisément combien chaque polygone contient de fois le carré du rayon.) G. D.

GÉOGRAPHIE PRATIQUE

Un aviateur vole en ligne droite de Lausanne à Neuchâtel, il prend la direction du N-N-E.



Encore des points intermédiaires : Entre le Nord et le N.-O., j'ai le Nord-Nord-Ouest.

Exercice : Je trouve ces noms dans mon livre, à la page 27 ; je les montre sur la carte en indiquant la direction que prend l'aviateur dans chacune des étapes : Neuchâtel direction Zurich, Zurich direction Thoune, Thoune direction Lugano, Lugano direction Coire, Coire, direction Sion, Sion à Chaux-de-Fonds, Chaux-de-Fonds à St-Gothard, St-Gothard sur Locarno, Locarno sur Lucerne, Lucerne sur Lausanne. W. Z.

INFORMATIONS

DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA MANCHE

L'Union nationale britannique des membres du corps enseignant (National Union of Teachers) a tenu, à Londres, son assemblée annuelle, du 28 au 30 avril dernier. En plus de nombreuses séances de commissions

qui examinèrent des questions d'administration, particulièrement complexes pour un observateur continental — et sur lesquelles nous reviendrons peut-être — six séances publiques traitèrent des problèmes généraux dans un esprit de large indépendance bien représentatif du climat de la vie publique anglaise.

Dans son discours inaugural, le président, M. Gould, réclama des réalisations. « Je suis las de discours, dit-il. En tant qu'éducateurs, nous avons à nous occuper de la pauvreté qui règne dans certains foyers. » Il souligna qu'une éducation ne peut être vraiment donnée à des enfants mal nourris, mal vêtus et malheureux.

Après le vote d'une motion réclamant l'augmentation des pensions accordées aux retraités — car il est illogique de refuser aux fonctionnaires retraités la mesure de justice qui a depuis longtemps été accordée à leurs collègues en activité — l'assemblée s'occupa de la loi sur l'instruction publique, dont le projet a été publié. Elle insista sur trois droits de priorité : l'un concerne les bâtiments, l'autre les finances et le troisième la législation et se résume dans une phrase : « Les écoles avant les banques, les brasseries ou les cinémas ». La transformation que subit la vie des femmes se reflète dans une motion, qui fut acceptée, en faveur de l'éducation technique des jeunes filles. Au milieu des rires, une congressiste déclara : « Je ne suis pas certaine que toute jeune fille doive savoir coudre ! »

Certains journaux anglais ont fait connaître l'augmentation de la délinquance juvénile provoquée par l'absence des pères et des mères, le manque de surveillance, le désordre causé par les bombardements, etc. Les congressistes déplorèrent que les autorités ne fussent pas enclines à admettre que prévenir vaut mieux que guérir. En tout cas, on estima que, psychologiquement, il ne fallait pas faire fausse route. Si les faits ne peuvent être niés, encore faut-il les placer dans leurs vraies perspectives.

La dernière séance fut consacrée à l'exposé des démarches entreprises auprès de la municipalité de Leeds, qui avait licencié une institutrice sans donner les motifs de sa décision. Ces autorités municipales semblent être venues à une vue plus exacte de leur pouvoir.

Tels sont, en bref, les sujets qui retinrent l'attention de nos collègues britanniques. La liberté de parole dont ils usent est remarquable. En discutant le refus des autorités d'augmenter les pensions un orateur fit allusion au cynisme ministériel et à une obstination digne de Machiavelli. A un autre moment, quand une congressiste demanda — ce qui fut accepté — que le maximum de 30 élèves par classe serve de base pour la formation des maîtres, elle ne craignit pas d'ajouter qu'elle souhaitait à ce sujet quelque chose de plus concret que les assurances données par le ministère.

Il ne faut pas s'y tromper, l'administration n'en impose guère au corps enseignant britannique qui a conscience de la valeur de sa tâche. Il sait parler net, non pour critiquer, mais pour faire connaître ses besoins, ses intentions et ses espoirs qui se confondent avec l'avenir de la nation. Le côté social de l'éducation est au premier plan. L'incroyable enchevêtrement du système scolaire britannique, où les « public-schools » sont des écoles privées, les « colleges » des internats, où les « écoles de l'église » sont subventionnées par l'Etat jusqu'au 70 % de leur budget, ne permet pas à l'esprit nouveau de souffler avec vigueur — par manque de recul — mais le même souci s'affirme avec trop de force pour ne pas libérer les institutions vivantes de la gaine où elles dépérissent.

D'après « *The Schoolmaster* », 6 mai 1943.

R. J.

RÉCITATIONS

LA LUNE PLEINE.

*Lune pleine, lune si belle,
Toute rouge à l'horizon,
Tu es le gros ballon,
Le ballon rond
Que la terre traîne avec elle
Derrière la brume en dentelle
De son plafond,
Et qu'elle tire sans ficelle.*

« Le jardin aux pivoines. »

E. CUCHET-ALBARET.

LES LIVRES

Deutsche Gedichte, nach Motiven paarweise zum Vergleich geordnet,
par Max Moser. Verlag A. Franck A. G., Bern.

Un petit livre, fort bien composé, et qui a le mérite de satisfaire un besoin précis : la compréhension claire et précise de ce qu'est un sujet, en poésie. M. Moser a ordonné celles qu'il nous propose, tantôt selon l'identité étroite des sujets (aurore, contemplation, printemps, etc.) ou bien selon leur parenté ou leur analogie. Ces textes sont placés directement sous les yeux de l'élève ; aucune note, aucun nom d'auteur. Ces derniers sont indiqués *in fine*. L'esprit appréhende les ressemblances, les différences, les intentions diverses de ces poèmes confrontés. Rien n'est meilleur pour apprendre à lire un texte. M. Moser a encore une autre ambition. Il espère par cette comparaison resserrée, par la confrontation de techniques, de points de vue, former le goût de ces élèves. Il nous paraît avoir choisi un heureux moyen. Qui nous donnera un livre analogue en français ?

R. J.

VACANCES! BONNES PENSIONS

Torrentalp Hôtel Torrenthorn Rigi du Valais (2459 m.) Propriété Orsat-Zen-Ruffinen.

Deux heures et demie au-dessus de Loèche-les-Bains. Excellent chemin à mulets. Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Centre d'excursions et d'ascensions. Flore abondante. Maison confortable à 40 lits. Prix modérés pour écoles et sociétés; grands locaux et prix spéciaux.

Tessin-Lugano Ne manquez pas de visiter et séjourner à la **Collina d'Oro**. Magnifiques points de vue et ravissantes promenades; 25 kilomètres de sentiers agrémentés de bancs et entretenus par «Pro Collina d'Oro e Dintorni». Montagnola.

Pour les vacances, une bonne adresse:

Pension "Les Mélézes" Les Avants sur Montreux

Maison soignée. Bonne cuisine. Tranquillité. Promenades. Prix modérés. Tél. 6 33 47

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer: Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galleries du Commerce (magasin)
près place St. François, Lausanne

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

Manuels d'enseignement commercial

ARITHMÉTIQUE

- I. ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE, par Ch. BLANC, prof., 1 vol. in-8° broché Fr. 3.—
- II. ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, Cours moyen par R. CHEVALLEY, R. DENTAN et R. MORIGGIA, prof., 1 vol. in-8° broché » 3.50
- III. ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, Cours supérieur par M. BINGGELI, prof., 1 vol in-8° broché » 3.—
- IV. ARITHMÉTIQUE FINANCIÈRE, par N. ROCHAT, prof., 1 vol. in-8° broché » 3.—
- LE CALCUL RAPIDE, par Ch. GAILLE :
- I. Feuilles pour l'élève, 150 feuilles en 7 enveloppes » 3.—
- II. Livre du maître, 1 vol. in-8° broché » 4.—

COMPTABILITÉ

- COMPTABILITÉ DOUBLE, Cours théorique et pratique, par Ed. SCHIESS, prof., 1 vol. in-4° broché en spirale » 7.50
- COMPTABILITÉ, Systèmes, Sociétés, Monographies, par R. MORIGGIA et R. CHEVALLEY (en préparation)
- COMPTABILITÉ ET ANALYSE COMPTABLE, par R. MORIGGIA et R. CHEVALLEY, prof. 1 vol. grand in-8° broché » 6.50

CORRESPONDANCE

- CORRESPONDANCE COMMERCIALE FRANÇAISE, par Th. ROUFFY, prof., 1 vol. in-8° broché » 3.—
- CORRESPONDANCE COMMERCIALE ALLEMANDE, par J. STADLER et C. AMAUDRUZ, prof. :
- Première partie : 1 vol. in-8° broché » 3.50
- Deuxième partie : 1 vol. in-8° broché » 3.—

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE

- COURS PRATIQUE ET COMPLET DE STÉNOGRAPHIE AIMÉ PARIS, par C. DUDAN, prof., 1 vol. in-8° broché » 3.—
- STÉNOGRAPHIE ET MÉTAGRAPHIE DUPLOYÉ, par A. PAHUD, prof., 1 vol. in-8° broché » 3.—
- COURS DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ ADAPTÉE A LA LANGUE ALLEMANDE, par A. PAHUD, prof., 1 vol. in-8° broché » 2.50
- COURS DE DACTYLOGRAPHIE, par H. RUCHONNET, prof., 1 vol. in-4° broché en spirale » 3.75

- GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE, par R. MEYLAN, prof., 1 vol. in-8° broché » 5.—
- GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE, par R. MEYLAN, prof., 1 vol. in-8° broché » 3.—
- ÉCONOMIE COMMERCIALE, par M. BINGGELI et J. GOLAY, prof., 1 vol. in-8° broché » 4.—
- NOTIONS PRATIQUES DE DROIT USUEL ET COMMERCIAL, par BLASER et PRADERVAND, 1 vol. in-8° broché » 4.50
- COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par B. PERRELET, prof., 1 vol. in-8° illustré, broché » 4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

LAUSANNE, 11 septembre 1943

LXXIX^e année — N° 31

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

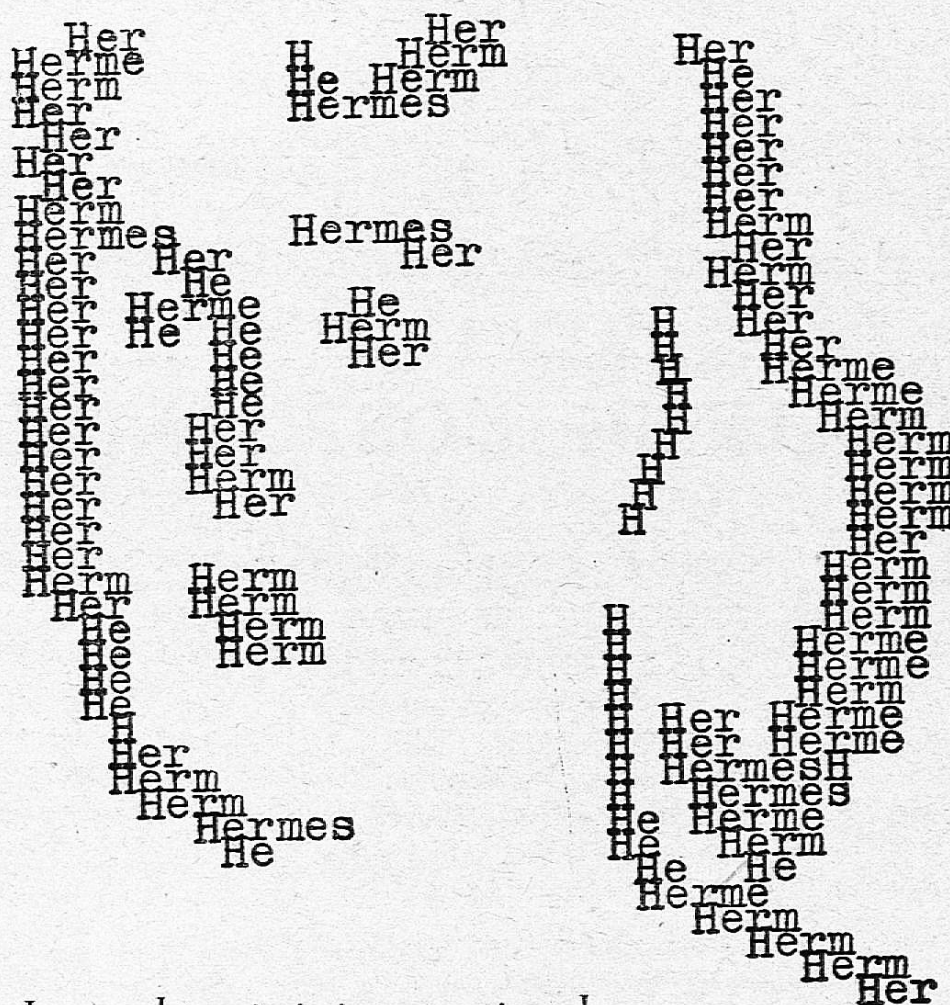
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. IL 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Un succès de notre industrie

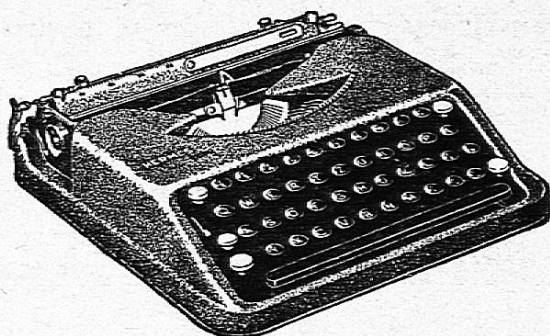


La machine à écrire pour tous !

HERMES Baby est la véritable machine portative

Garantie 1 an Poids : 3 kg. 750 Prix : Fr. 180.—

+ ICA



L M Campiche S A

RUE PÉPINET 3, LAUSANNE

Tél. 2.53.35